

Les hadrami : une des composantes des populations swahili de l'Afrique Orientale

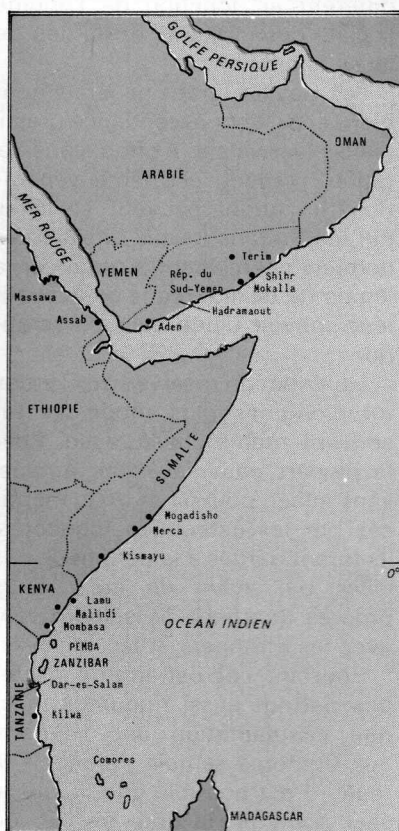
Les sociétés swahili, en tant que groupes, demeurent encore sous bien des aspects, une anomalie anthropologique pour l'Afrique.

Il est, en effet, très difficile de les définir avec précision, de les enfermer dans un cadre strict puisque la diversité sociale et culturelle est, précisément, une de leurs principales caractéristiques.

Cette diversité dérive de près d'un millénaire de migrations, de transmigrations, de conquêtes et d'alliances entre populations d'origines différentes dont les unes sont africaines et les autres arabes (surtout de l'Arabie du sud : Oman et Sud Yémen).

Il s'ensuit que les populations swahili sont des populations hybrides, fortement métissées mais dont certains membres d'origine arabe (même lointaine et en dépit de leurs nombreuses alliances dans des familles africaines) se réfèrent encore à l'ethnie de leur premier ancêtre venu émigrer en Afrique Orientale.

C'est le cas, entre autres, des descendants de certains Arabes venus de l'Hadramaut au Sud-Yémen et dont les communautés, dispersées sur l'ensemble du littoral est-africain, offrent aujourd'hui un bon exemple d'adaptation aux conditions locales et d'intégration réussie.



* Cet article représente une introduction générale à une recherche en cours de réalisation sur la diaspora Hadrami en Afrique Orientale (R.C.P. 716 Islam et réseaux d'échanges dans l'Ouest de l'Océan Indien).



Fête du Maulidi à Lamu.

Les ouvrages nombreux et variés relatifs à l'Afrique de l'Est ne mentionnent nulle part l'arrivée massive et simultanée d'Hadrami. Au contraire, si leurs mouvements migratoires semblent à peu près ininterrompus jusqu'à l'indépendance des Etats africains, ils ne furent jamais que le fait d'individus isolés.

Selon certains auteurs, les premiers arrivants notoires furent des Sayyid (ou Sharif ou Masharifu en Kiswahili), descendants du clan du Prophète, dont le rôle sur l'Islam est-africain fut incontestable dès le 13^e siècle. Certains d'entre eux réussirent également à jouer un rôle d'arbitre dans quelques villes et à construire des communautés musulmanes de rite sunnite-shafiiite ; rite islamique prédominant actuellement en Afrique orientale (1).

Mais ces immigrants prestigieux ne furent pas les seuls à quitter l'Hadramaut. En effet, certains évé-

(1) Voir B.G. Martin : « Notes on some members of the learned classes of Zanzibar and East Africa in the Nineteenth Century », in *African Historical Studies*, Boston, IV (1971) 3 pp. 525-545.

F. Le Guennec-Coppens : « Les Masharifu Jamaliili à Lamu (Kenya) », in *L'Islam contemporain dans l'Océan Indien* ; ed. CNRS/Presses Universitaires d'Aix-Marseille, pp. 91-102.

nements de l'histoire est-africaine, tels le développement de l'économie de plantation sous l'égide des Omanais, entre le 17^e et 19^e siècles, puis l'abolition de l'esclavage liée à l'arrivée des Européens à la fin du 19^e et au début du 20^e siècles, mettent en évidence, sinon l'arrivée, du moins le rôle joué par des Hadrami d'origines sociales très diverses.

Implantation des Hadrami en Afrique occidentale.

Il est de notoriété publique que l'émigration Hadrami, dont les causes sont attribuées à la pauvreté, à l'économie précaire et à la faiblesse des ressources du Sud-Yemen, touche apparemment toutes les catégories sociales qu'elles soient, par ordre hiérarchique, celles des **Sayyid** (ou **Sharif** ou **Masharifu**), des **Sheikh** ou des **Faqih** (intellectuels, savants et leurs descendants), des **Qabili** (gens de tribus agriculteurs ou éleveurs) ou des gens de castes (marchands, classes serviles, etc) ; et qu'ils soient citadins, paysans ou nomades.

Cependant l'évaluation de la représentation de chacun de ces groupes par rapport à leur poids respectif, en Hadramaut reste à faire. Mais plusieurs études sur les phénomènes migratoires en Arabie du sud donnent à penser que les candidats au départ se rencontreraient plus volontiers chez les citadins moins liés à leur territoire que les paysans et les nomades (2). Ainsi les villes de Tarim, Seiyun, Shibam, Al Ghurfa, Du'an, Shihr sont-elles souvent revendiquées par les familles elles-mêmes comme lieux d'origine.

Les Hadrami se sont parfois établis immédiatement dans une des villes côtières de l'Afrique de l'est dont le choix était, dans bien des cas, déterminé par l'implantation déjà solide d'un parent ou d'un compatriote qui pouvait ainsi leur assurer une intégration sociale et économique à la fois plus aisée et plus rapide.

Mais la chronique de certaines familles montre aussi l'itinéraire

parfois capricieux de leurs ancêtres qui, avant de se fixer définitivement, transitaient, pour des périodes plus ou moins longues, dans d'autres cités côtières où souvent ils contractaient des alliances.

Ces mariages simultanés ou successifs, dans des endroits différents, en provoquant la dispersion des membres des lignages, favorisèrent la création de réseaux de relations dont l'extension à l'ensemble de la côte est-africaine et la dynamique, entretenue par le mouvement incessant des hommes et l'échange de leurs idées, ont beaucoup contribué au développement et à la diffusion de la culture swahili.

La répartition géographique des Hadrami est strictement limitée aux villes côtières plus favorables à l'épanouissement de leurs activités essentiellement religieuses et commerciales (3). Mais l'accueil qui leur fut réservé dans ces cités déjà structurées et organisées, fut différent en fonction de l'origine sociale des migrants et du lieu de leur installation.

Les Sayyid furent généralement bien reçus. Leur ascendance prestigieuse leur valant, a priori, considération, respect, et même vénération, ils furent souvent sollicités par les Sultans locaux lorsque ces derniers cherchaient à renforcer la légitimité de leur règne ou à revêtir leur pouvoir d'une aura théocratique.

La réception réservée aux Hadrami d'origines plus modestes fut souvent moins chaleureuse. Pour la plupart pauvres à leur arrivée, sans aucun pouvoir et donc méprisés par les catégories régnautes, ils furent gardés à la périphérie des villes où, avant de créer leurs propres quartiers, ils séjournèrent avec les étrangers et les esclaves.

Pourtant cet ostracisme ne fut pas partout aussi rigoureux puisque l'implantation des Hadrami aux Comores semble déroger à la règle. Il est possible que là, sur le seul point de la côte swahili où précisément la domination omanaise ne s'exerça pas entre le 17^e et le 20^e siècles, ils purent bénéficier de meilleures conditions d'installation ; à moins que la réalisation de quelque fortune dans d'autres villes de la côte, ait fourni à certains



d'entre eux l'opportunité de s'imposer plus facilement par le biais d'alliances choisies.

Une intégration réussie.

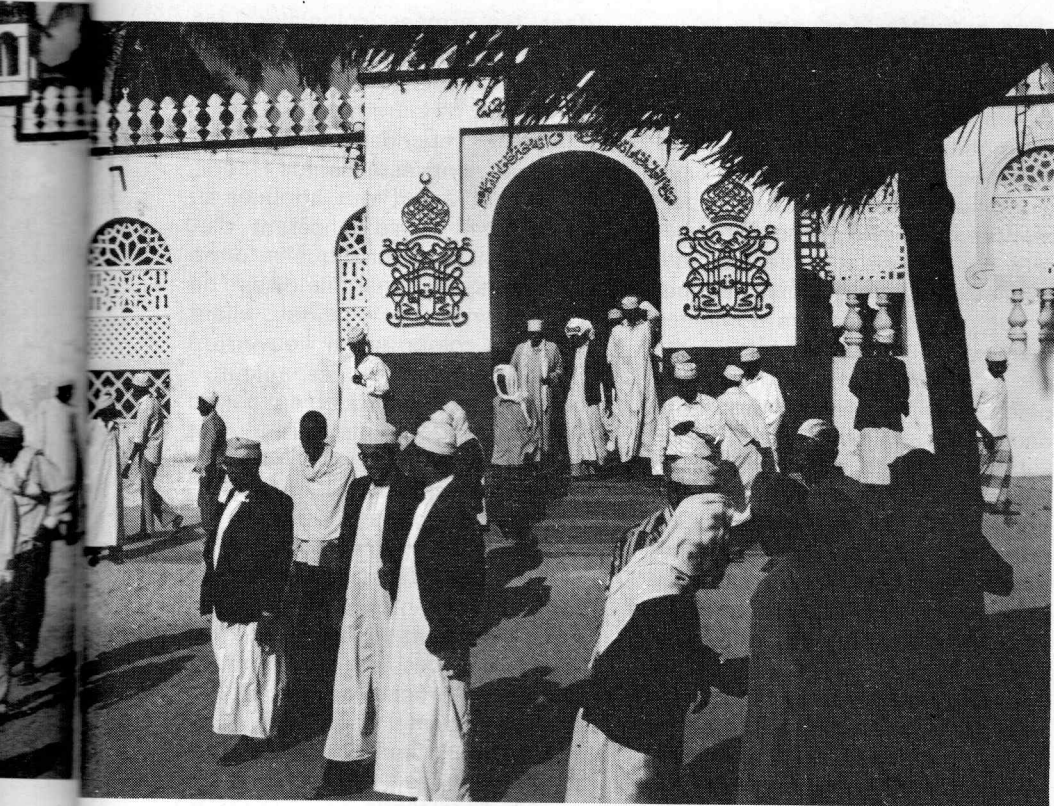
Un des traits essentiels de l'émigration Hadrami est son caractère définitif. S'il est encore trop tôt pour fournir les causes profondes de cette absence, quasi générale, de retour vers l'Arabie, il est permis de penser que la réussite économique, politique et sociale des uns ait été déterminante dans leur préférence pour un pays qui leur avait procuré ce qu'ils étaient venus y chercher. Mais, à l'inverse, la pauvreté persistante des autres a pu également décourager leur retour vers l'Hadramaut alors qu'ils en étaient partis pour la même raison.

Outre les facteurs économiques, politiques et sociaux, des liens

(2) Voir A. Rouaud : *Les Yemen et leurs populations* ; Ed. Complexe, Bruxelles, 1979.

(3) Voir A. Rouaud : « Caractères constants de l'émigration yéménite dans l'Océan Indien » (Communication présentée à Sénanque - Juin 1982).

(4) Ibidem



Mosquée Riyadha à Lamu (1902).

familiaux noués sur place ont, sans conteste, contribué à l'installation permanente des Hadrami en Afrique.

Dès l'instant où les migrants arrivaient seuls ou avec un ou deux éléments masculins – mais jamais féminins – de leur famille, ils ne tardaient pas à prendre une épouse qu'elle soit africaine ou fille métissée d'un compatriote.

Cette masculinité exclusive de l'émigration Hadrami (4) eut très vite pour conséquence logique et irréversible, la constitution de communautés mélangées où les époux étaient immergés dans la culture locale par l'intermédiaire de leurs épouses tandis que ces dernières adoptaient, en contre-partie, quelques traits culturels yéménites (port du voile, vie publique discrète, etc.).

Ainsi, par le jeu des alliances, les Hadrami, progressivement assimilés à leur société d'accueil par leur milieu familial, ont rapidement interrompu les relations avec leur pays d'origine au profit d'une intégration parfaite aux sociétés swahili, dont ils forment désormais une des composantes.

Ils ne se distinguent, en effet, ni par des traits culturels spécifiques

et fondamentaux puisqu'ils partagent avec les autres populations swahili la même langue et la même religion, ni par des structures sociales et familiales particulières, puisqu'ils ont adopté celles en vigueur.

Dynamique des structures sociales et familiales.

Loin de leur pays d'origine, les Hadrami se sont, en effet, émancipés de certains interdits et de certaines contingences sociales et culturelles propres à l'Hadramaut (5). Mais cette libération n'est en fait qu'un des effets de la structure des premières communautés Hadrami africaines dont les petites dimensions durent empêcher la reconstruction d'une stratification identique à celle qui est vécue en Hadramaut. D'autre part la composition hétéroclite de ces communautés, créées à partir d'individus d'origines sociales et géographiques différentes, devait assurer à chacun un anonymat suffisant pour permettre des alliances inter-tribales et inter-ethniques,

proscrites en Hadramaut, et favoriser ainsi un certain nivellement social.

Il apparaît que, dans l'émigration, les obstacles que le système hiérarchique rendait insurmontables en Hadramaut purent être franchis dans le contexte africain où les liens tribaux se sont très vite distendus et les sentiments d'appartenance sociale profondément émués. Au lieu de reproduire, entre eux, le système formel de leur pays d'origine, les Hadrami ont souvent préféré se conformer aux structures locales ou en créer de nouvelles afin de s'insérer, en tant que groupe sociologique, dans la stratification des communautés swahili.

Cette adaptation se manifeste également dans le système matrimonial des Hadrami africains dont l'instabilité traduit des réinterprétations successives en fonction de l'évolution interne des communautés et selon les changements politiques et sociaux survenus en Afrique de l'Est.

Alors qu'en Hadramaut, le système hiérarchique de la société impose une endogamie tribale rigoureuse et que le mariage préférentiel, comme dans de nombreuses sociétés arabo-musulmanes, reste l'union entre cousins parallèles patrilatéraux, l'analyse généalogique des Hadrami africains révèle un système inversé.

On comprend aisément que l'absence de parenté africaine, et la nécessité de s'intégrer dans leur société d'accueil aient encouragé les premiers arrivants à contracter la majorité de leurs alliances à l'extérieur du groupe et avec des épouses d'origines et de conditions sociales très variées. Mais il est plus surprenant de constater, lorsque les communautés Hadrami, même métissées, sont enfin constituées, que le système matrimonial pratiqué demeure toujours contraire à celui préconisé en Arabie.

Les mariages dans la parenté sont certes plus nombreux dans les générations descendantes, mais la plupart d'entre eux sont conclus entre cousins croisés et cousins parallèles matrilatéraux. Or ces types de mariages, très fréquents en Afrique, viennent con-

firmement concrètement l'acculturation et l'adaptation des Hadrami aux circonstances locales, et le poids des institutions africaines sur ces communautés.

Enfin, l'analyse généalogique indique, au fil du temps, une réduction du champ matrimonial. Les hommes des générations descendantes pratiquent encore beaucoup la polygamie – le plus souvent successive – mais le nombre moyen de leurs épouses est beaucoup moins élevé que celui des épouses de leurs ancêtres. De même, la fréquence des alliances entre Hadrami et entre parents s'accuse dans les générations actuelles. Les mariages sont en outre conclus dans un espace géographique de plus en plus restreint.

Si certains de ces changements dans le système matrimonial des Hadrami africains sont afférents à des modifications internes aux communautés, d'autres peuvent être attribués aux bouleversements politiques survenus en Afrique de l'Est.

Autrefois, en effet, la côte formait une unité géographique, sociale et culturelle où les populations swahili pouvaient circuler en toute liberté et avec facilité pour exercer leur commerce et nouer des alliances. Depuis l'indépendance des Etats Africains, la côte s'est vue partagée entre différents pays dont le passage des frontières nécessite de nombreuses formalités. Les difficultés engendrées par ces nouvelles conditions de circulation ont eu pour effet, non pas d'interrompre toutes les relations entre les différentes communautés, mais au moins de les espacer suffisamment pour contraindre chaque unité spatiale Hadrami à une endogamie de plus en plus accentuée.

Devant la nouvelle situation qui leur est faite, en particulier au Kenya et en Tanzanie, les Hadrami africains donnent l'impression, non plus de s'efforcer, comme autrefois, de s'intégrer dans une société plus large, mais d'essayer, au contraire, de consolider leur groupe face aux nouveaux groupes sociaux que sont ceux des Africains de l'intérieur du continent.

Les activités Hadrami.

Chaque fois qu'ils en ont eu la possibilité, les Hadrami ont exercé les métiers et rempli les fonctions qui étaient les leurs dans leur pays d'origine. Ainsi en fut-il d'un bon nombre de **Sayyid** qui se distinguèrent par l'importance de leur rôle religieux – et quelquefois politique.

Par contre, dans des domaines comme celui de l'agriculture qui est, en Hadramaut, une des principales activités, les Hadrami n'ont occupé qu'une place secondaire.

Il leur fut, en effet, difficile de participer à l'économie de plantations alors en pleine expansion entre le 17^e et le 20^e siècles. Cette carence est sans doute due, pour une grande part, à la propre situation économique de beaucoup d'Hadrami qui, sans aucun moyen financier, se trouvèrent dans l'incapacité d'acquérir des terres et les esclaves nécessaires à leur exploitation. Outre cet handicap de départ, il faut également souligner que l'aristocratie locale et les Omanais étaient en possession de la quasi totalité des terres cultivables – en particulier celles de Zanzibar, Mombasa et Lamu – et laissaient, par conséquent, peu de chances aux autres d'accéder à la propriété.

Deux exceptions sont cependant à noter : celle de quelques Hadrami qui dans certaines régions pionnières de la côte kenyenne réussirent au 19^e siècle à posséder presque la moitié des exploitations agricoles (6), et celle de beaucoup d'Hadrami qui aux Comores purent s'imposer dans ce domaine.

D'une manière générale, l'occupation d'un bon nombre de secteurs d'activités de leurs compétences contraignit les migrants à accepter toutes sortes de travaux même les plus déconsidérés dans l'échelle des valeurs de leur pays d'origine. Ils furent marins, pêcheurs, domestiques, porteurs d'eau... et surtout dockers.

Ils purent aussi accéder aux fonctions militaires et devinrent volontiers mercenaires, gardes ou encore soldats dans les armées des sultans locaux aux 18 et 19^e siècles. Cette vocation militaire se renouvelle d'ailleurs pendant la première guerre mondiale quand ils s'engagèrent en grand nombre

dans les armées coloniales ; les Arab Rifles du Kenya, par exemple, étaient presque exclusivement composés d'Hadrami (7).

Il reste, cependant, que partout où ils se sont installés, les Hadrami se sont, avant tout, adonnés au commerce. Ils se lancèrent d'abord, dans n'importe quelle forme de vente de marchandises ne nécessitant aucun capital ; allant ainsi du colportage à l'ouverture de ces petites échoppes, aujourd'hui encore, remarquables par la variété des produits qui y sont vendus.

Puis en appliquant leurs techniques commerciales sur des distances de plus en plus longues, ils finirent par établir de véritables réseaux de clientèle qui, en rapport étroit avec leurs réseaux de parenté et d'alliances, leur permirent, de proche en proche, de commercer dans la sécurité.

Soulignons enfin que leur prospérité n'eut pas à souffrir de l'abolition de l'esclavage qui, à la fin du 19^e siècle, marqua le début du déclin économique des groupes sociaux swahili possesseurs de terres et d'esclaves. Au contraire, les esclaves, fraîchement affranchis se réfugièrent dans les villes où ils fournirent une nouvelle clientèle aux entreprises commerciales Hadrami.

Ainsi, malgré leur manque de capitaux – et en dépit de la concurrence indienne – les Hadrami réussirent à contrôler, sur le littoral est-africain, une bonne partie du commerce de détail et, dans une moindre mesure, celui de gros et de demi-gros en tant qu'exportateurs de céréales.

C'est donc essentiellement par le biais du commerce que les Hadrami ont assuré leur situation économique, mais aussi affirmé leur position sociale.

F. Le Guennec-Coppens
CNRS

(6) Voir F. Cooper : *Plantation Slavery on the East Coast of Africa*. Yale Historical Publications, Miscellany, Yale University Press, New Haven and London, 1977.

(7) Voir A.I. Salim : *The Swahili Speaking Peoples of Kenya's Coast. 1895-1965*. Nairobi : East African Publishing House, 1973.